

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Préfecture de l'Aube

08 AVR. 2010

Date de convocation :

11 mars 2010

Date d'affichage :

11 mars 2010

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**OBJET : 2010/C03/01**

**Budget Principal  
Compte administratif 2009.**

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :

/ 8 AVR. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

/ 8 AVR. 2010

Et publication le :

/ 8 AVR. 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

**Budget Principal – Compte administratif 2009.**

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif.

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (avec RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	79.824,24 €	784.285,47 €	864.109,71 €
Dépenses	38.787,08 €	470.703,46 €	509.490,54 €
<b>Résultat 2009</b>	<b>41.037,16 €</b>	<b>313.582,01 €</b>	<b>354.619,17 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente



Danièle BOEGLIN Préfecture de l'Aube

08 AVR. 2010

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Préfecture de l'Aube

08 AVR. 2010

Date de convocation :

11 mars 2010

Date d'affichage :

11 mars 2010

Nombre de membres du

Comité Syndical : 44

Nombre de membres en

exercice : 43

Membres présents : 24

Pouvoirs : 4

L'An Deux Mille dix

Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

**OBJET : 2010/C03/02**

**Budget Principal  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2009.**

Acte rendu exécutoire :

**/ 8 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 8 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 8 AVR. 2010**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

**Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2009.**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 23 mars 2010, le compte administratif 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 313.582,01 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 51.646,88 € et un reste à réaliser de 10.609,72 € qui entraîne un besoin de financement,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2009,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

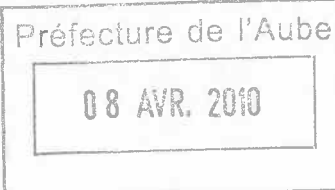
**DECIDE** d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'Investissement - article 001, la somme **41.037,16 €**.
- ↳ Report en section de Fonctionnement - article 002, la somme de **313.582,01 €**.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

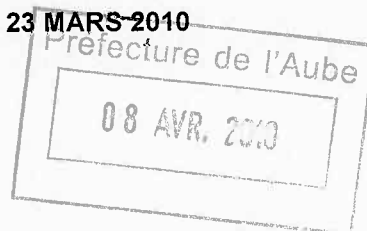
Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

  
Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010



Date de convocation :

11 mars 2010

Date d'affichage :

11 mars 2010

Nombre de membres du

Comité Syndical : 44

Nombre de membres en

exercice : 43

Membres présents : 24

Pouvoirs : 4

L'An Deux Mille dix

Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

**OBJET : 2010/C03/03**

**Budget Principal  
Budget primitif 2010.**

Acte rendu exécutoire :

18 AVR 2010

Après dépôt en Préfecture le :

18 AVR 2010

Et publication le :

18 AVR 2010

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

**Budget Principal – Budget primitif 2010.**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu l'avis du bureau syndical du 23 mars 2010,

Vu la délibération n°2010/C03/02 du 23 mars 2010 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2009,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par :

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
63	0	0

**ADOPTÉ** le budget primitif 2010 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 56.037,16 €
- Section de fonctionnement : 854.082,01 €
- Reste à réaliser : 10.609,72 €

**FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitres</b>	<b>Libélles</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
002	Excédent reporté		313.582,01 €
022	Dépenses imprévues	36.682,01 €	
042	Opérations d'ordres de transferts entre sections	15.000,00 €	
011	Charges à caractère général	417.600,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	337.800,00 €	
013	Atténuations de charges		2.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	33.000,00 €	
66	Charges financières	12.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	2.000,00 €	
70	Produits de services		238.000,00 €
74	Dotations, subventions et participations		299.900,00 €
77	Produits exceptionnels		600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>854.082,01 €</b>	<b>854.082,01 €</b>

## INVESTISSEMENT

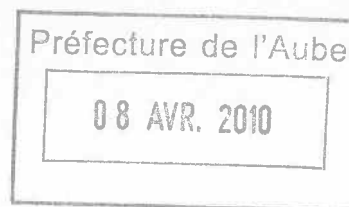
Chapitres	Libélles	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		41.037,16 €
020	Dépenses imprévues	37.16 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		15.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	46.000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>56.037,16 €</b>	<b>56.037,16 €</b>

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente



Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010**

Date de convocation :  
11 mars 2010  
Date d'affichage :  
11 mars 2010  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/04**

**Fixation de la cotisation des  
collectivités adhérentes au  
SDEDA pour 2010**

Acte rendu exécutoire :

**/ 1 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 1 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 1 AVR. 2010**

La Présidente,

  
  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET



**Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2010.**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2010 présenté lors de sa séance du 23 Février 2010,

Vu le projet de Budget Primitif 2010 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

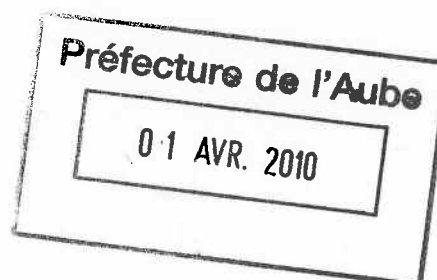
**DECIDE** de fixer la cotisation 2010 à **1,00 € par habitant**.

**RAPPELLE** que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

  
Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Préfecture de l'Aube

08 AVR. 2010

Date de convocation :  
11 mars 2010

Date d'affichage :  
11 mars 2010

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**OBJET : 2010/C03/05**

**Budget annexe  
Compte administratif 2009.**

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

Acte rendu exécutoire :

**/ 8 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 8 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 8 AVR. 2010**

La Présidente,

  
  
Danièle BOEGLIN

**Budget annexe – Compte administratif 2009.**

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif.

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (sans RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	24.146,37 €	12.886.325,88 €	12.910.472,25 €
Dépenses	250.265,55 €	11.113.445,79 €	11.363.711,34 €
<b>Résultat 2009</b>	<b>- 226.119,18 €</b>	<b>1.772.880,09 €</b>	<b>1.546.760,91 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

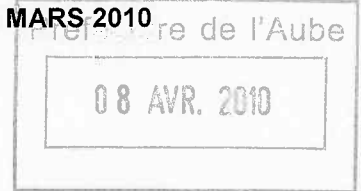
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

  
Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube  
08 AVR. 2010

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010



Date de convocation :

11 mars 2010

Date d'affichage :

11 mars 2010

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/06**

**Budget annexe  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2009.**

Acte rendu exécutoire :

**/ 8 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 8 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 8 AVR. 2010**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

**Budget annexe – Affectation du résultat de l'exercice 2009.**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 23 mars 2010, le compte administratif 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.772.880,09 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 226.119,18 € et un reste à réaliser nul,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2009,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

**LE COMITE SYNDICAL**

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**DECIDE** d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat comme suit :

- ↳ Affectation en réserve d'investissement – article 1068, la somme **226.119,18 €**.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de **1.546.760,91 €**.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente



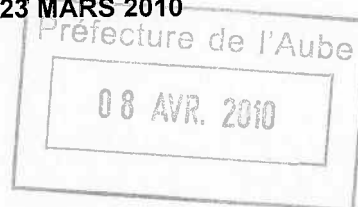
Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

08 AVR. 2010

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010



Date de convocation :  
11 mars 2010  
Date d'affichage :  
11 mars 2010  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/07**

**Budget annexe  
Budget primitif 2010.**

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :

**/ 8 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 8 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 8 AVR. 2010**

La Présidente,

  
  
Danièle BOEGLIN

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

**Budget annexe - Budget primitif 2010.**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu l'avis du bureau syndical du 23 mars 2010,

Vu la délibération n°2010/C03/06 du 23 mars 2010 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2009,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par :

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**ADOpte** le budget primitif 2010 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 279.119,18 €
- Section de fonctionnement : 14.407.860,91 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libélles	Dépenses	Recettes
002	Excédent reporté		1.546.760,91 €
022	Dépenses imprévues	950.000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	43.000,00 €	
011	Charges à caractère général	10.259.760,91 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	230.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	2.860.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	55.100,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	10.000,00 €	
74	Dotations, subventions et participations		9.800.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		3.060.000,00 €
77	Produits exceptionnels		1.100,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14.407.860,91 €</b>	<b>14.407.860,91 €</b>

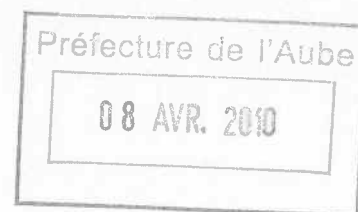
## INVESTISSEMENT

Chapitres	Libélles	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution reporté	226.119,18 €	
021	Virement de la section de fonct°		43.000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		226.119,18 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		10.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	41.000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>279.119,18 €</b>	<b>279.119,18 €</b>

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

  
 Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*



SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Date de convocation :  
11 mars 2010  
Date d'affichage :  
11 mars 2010  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/08**

**Retrait de la délibération  
n°2010/C02/03 acceptant  
l'adhésion de la Communauté  
de Communes du Nord de  
l'Aube.**

Acte rendu exécutoire :

**/ 1 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 1 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 1 AVR. 2010**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

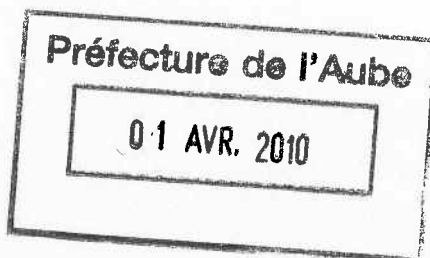
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET



**Retrait de la délibération n°2010/C02/03 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes du Nord de l'Aube.**

La Présidente rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 23 février dernier, le Comité Syndical avait accepté à l'unanimité la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Nord de l'Aube au SDEDA. Toutefois cette Communauté, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, est totalement englobée dans le SIVU du Nord Aube Environnement. Par le régime de la représentation substitution, cette dernière est représentée au sein du SDEDA par le SIVU du Nord Aube Environnement. Par conséquent, la Communauté de Communes ne peut être membre adhérent du SDEDA.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Nord de l'Aube en date du 11 janvier 2010 sollicitant l'adhésion de leur communauté au SDEDA,

Vu sa délibération n° 2010/C02/03 du 23 février 2010 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes du Nord de l'Aube au SDEDA,

Après en avoir délibéré par :

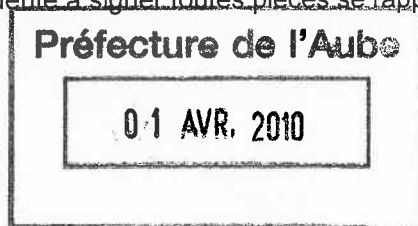
<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
63	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**RETIRE** sa délibération n° 2010/C02/03 du 23 février 2010 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes du Nord de l'Aube au SDEDA.

**PREND ACTE** que la Communauté de Communes du Nord de l'Aube ne sera pas adhérente au SDEDA.

**AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Date de convocation :  
11 mars 2010  
Date d'affichage :  
11 mars 2010  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/09**

**Avenant n°2010/1 OURRY  
Marché T1 2009 lot n°6**

Acte rendu exécutoire :

/ 1 AVR. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

/ 1 AVR. 2010

Et publication le :

/ 1 AVR. 2010

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET

Préfecture de l'Aube

01 AVR. 2010

Avenant n°2010/1 OURRY – Marché T1 2009 lot n°6

La Présidente rappelle à l'assemblée que le marché de gestion du poste de transfert de déchets des Ecrevolles avec en option la gestion de la plate-forme de dessiccation unissant le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) à la société OURRY a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010, (ci-après « le Marché »).

Dans le cadre de ce marché, la société OURRY doit assurer le transport des déchets vers l'ISDND à Montreuil sur Barse. La distance ente les deux installations avait été estimée à 24 kilomètres or une des communes traversées par les véhicules de transport a modifié les règles de circulation nécessitant un parcours plus long de 2 kilomètres portant la distance à 26 kilomètres.

La rémunération de la société OURRY étant calculée sur la base de cette distance et afin de préserver l'équilibre économique du Marché, le SDEDA s'engage à réévaluer ce kilométrage et donc le prix unitaire de transport. Il est proposé que les Parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'Acte d'Engagement et du Détail Estimatif.

Etant entendu que le montant de l'avenant est inférieur à 5 %.

Le détail du montant total des prestations pour la période des 4 ans du marché est indiqué en annexe, la synthèse est la suivante :

- Marché initial :	505 777 € H.T
- Marché avec le présent avenant :	525 033 € H.T
- La plus value est de :	20 256 € H.T
soit <b>4,01 %</b> du marché initial.	

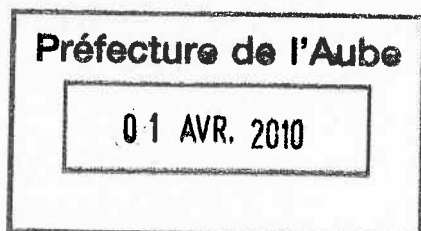
Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**AUTORISE** la présidente à signer avec la société OURRY l'avenant n°1 au marché « d'exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, chargement et transport des déchets Ménagers et assimilés » (Lot n°6).



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente



Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010

Date de convocation :

11 mars 2010

Date d'affichage :

11 mars 2010

Nombre de membres du

Comité Syndical : 44

Nombre de membres en

exercice : 43

Membres présents : 24

Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/10**

**Modalité de reversement des  
aides financières**

Acte rendu exécutoire :

/ 1 AVR. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

/ 1 AVR. 2010

Et publication le :

/ 1 AVR. 2010

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix

Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

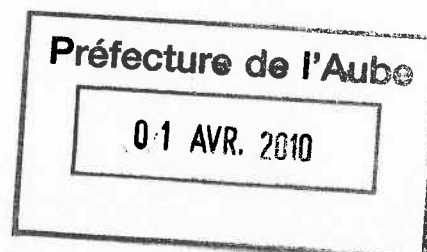
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET



**Modalité de reversement des aides financières**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, que le SDEDA gère les recettes financières issues des contrats de valorisation des emballages signés avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe ainsi que les filières de valorisation (Arcelor, Recovco-Affimet, Valorplast, OI manufacturing et Revipac) dans le cadre de la garantie de reprise d'une part et des journaux revues magazines et des papeteries d'autre part. Par ailleurs le SDEDA gère également les aides financières issues du barème D départemental signés avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe.

Il est proposé d'adopter un document récapitulant les modalités de gestion des recettes gérées par le SDEDA dans cette configuration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Vu le projet de modalité de gestion joint en annexe de la présente délibération,

**LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**DECIDE** qu'à partir de l'année 2010, le versement des recettes de rachat de matières s'effectuera de la manière suivante et comme détaillé dans le document en annexe jointe.

1/ par 4 acomptes de 20 % et une régularisation de l'exercice annuel au début de l'année suivante n+1 pour les recettes perçues au titre de la vente des journaux magazines et des emballages d'une part et des recettes STT d'autre part.

2/ que si le montant des recettes à verser est inférieur ou égal à 3 000 €/an, le SDEDA procédera à 1 acompte de 80 % et une régularisation de l'exercice annuel au début de l'année suivante n+1 pour les recettes perçues au titre de la vente des journaux magazines et des emballages d'une part et des recettes STT d'autre part.

**PRECISE** que la présente délibération abroge les dispositions des délibérations n°2007/C06/06 en date du 12 Juin 2007, la délibération n°2007/C10/01 en date du 09 Octobre 2007, la délibération n°2009/C03/10 du 17 mars 2009.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le



Préfecture de l'Aube

Danièle BOEGLIN

01 AVR. 2010

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SEANCE DU MARDI 23 MARS 2010**

Date de convocation :  
11 mars 2010  
Date d'affichage :  
11 mars 2010  
Nombre de membres du  
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en  
exercice : 43

Membres présents : 24  
Pouvoirs : 4

**OBJET : 2010/C03/11**

**Frais de formation du  
personnel. Remboursement**

Acte rendu exécutoire :

**/ 1 AVR. 2010**

Après dépôt en Préfecture le :

**/ 1 AVR. 2010**

Et publication le :

**/ 1 AVR. 2010**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix  
Le 23 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

**Présents (24) :**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

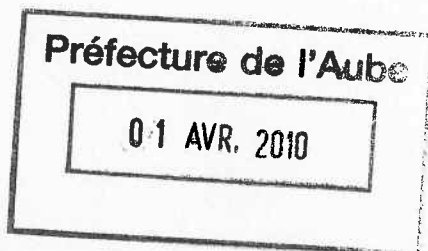
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Francis BERNARD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

**Absents ou excusés (15) :**

Mmes et MM. Christian BRANLE, Jean-Michel FRAMERY, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Pouvoirs (4) :**

Jean Jacques ARNAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT  
Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN  
Pierre JOBARD représenté par Madame Joëlle PESME  
René MARIE représenté par Monsieur Nicolas JUILLET



**Frais de formation du personnel. Remboursement.**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que des agents du Syndicat engagent des formations professionnelles à titre personnel afin d'évoluer dans leur carrière. En conséquence, il est proposé d'aider financièrement lesdits agents qui engagent des formations ne relevant pas du CNPFT.

**LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
63	0	0

**DECIDE** de verser aux agents ayant engagé une formation ne relevant pas du CNPFT, une aide financière à hauteur de 50 % des coûts de formation.

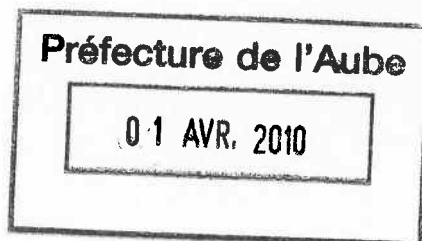
**AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 29 mars 2010  
La Présidente

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le



Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*